

# Document de travail de la société civile sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

---

*Avant-projet – décembre 2011*

## CONTEXTE

En 2008, la crise des prix de l'alimentation a de nouveau placé les questions liées à la faim et à la production d'aliments en première ligne des préoccupations politiques nationales et internationales. L'une des réponses promues par le G8 a été le dénommé Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le système des Nations Unies a créé l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise de la sécurité alimentaire mondiale (HLTF, en anglais). Ces initiatives n'ont fait que marginaliser un peu plus encore les agences en charge des questions d'alimentation basées à Rome et rapprocher la prise de décisions en matière d'alimentation et d'agriculture des espaces contrôlés par le G8/G20, la Banque mondiale et le secteur privé. La société civile et certains gouvernements se sont fortement mobilisés contre ceci, exigeant un processus plus démocratique impliquant l'ensemble des 193 pays membres de l'ONU, ainsi que la société civile. Ceci a impulsé l'élan actuel en faveur de la réforme du Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA), le seul espace légitime au sein duquel chaque acteur dispose d'une voix et les décisions peuvent être prises avec la participation des pays pauvres et des mouvements sociaux à la table des négociations. Le travail coordonné des organisations de la société civile est l'une des raisons du succès de cette réforme et a permis de créer, entre autres, le Mécanisme de la société civile du CSA. Il s'est agi d'une étape importante pour limiter de manière appropriée l'influence des pays donateurs, de la Banque mondiale et du secteur privé.

La réforme du CSA constitue une importante réalisation pour la société civile et les mouvements sociaux, en particulier pour les organisations de petits producteurs et productrices, ainsi que pour les personnes qui défendent la souveraineté alimentaire, les droits humains et la démocratisation ; ces groupes se sont en effet activement engagés dans le processus de négociation de la réforme du CSA, qui a duré une année complète, influençant ainsi de manière significative sa nature et ses règles de fonctionnement. L'une de nos principales demandes lors du processus de réforme consistait à encourager le développement d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSM), afin d'en faire, en tant qu'organe central de coordination et de prise de décisions en matière d'agriculture et d'alimentation, la référence mondiale nécessaire à l'élaboration des politiques. Ce document devrait également servir à définir le rôle et les responsabilités du CSA réformé.

Le modèle actuel de gouvernance alimentaire mondiale perpétue l'injustice. Il est basé sur la financiarisation des ressources naturelles et sur des règles commerciales injustes. Le système de gouvernance actuel est l'une des causes majeures des crises alimentaires continues ; s'il n'est pas radicalement modifié, il ne pourra éradiquer la faim et la malnutrition dans le monde. Il est nécessaire d'instaurer une nouvelle gouvernance mondiale pour l'alimentation, l'agriculture et la nutrition, selon laquelle tous les États assument la responsabilité de leur rôle

en matière de gouvernance et leurs populations peuvent leur demander des comptes. Les déséquilibres de pouvoir doivent être résolus en attribuant des droits de vote égaux à l'ensemble des pays. La société civile et les mouvements sociaux, notamment les personnes qui produisent les aliments, dont la plupart sont des femmes, et les groupes affectés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, doivent pouvoir interagir et influencer les processus et les politiques, en présentant des propositions, en utilisant leurs expériences et en formulant des alternatives.

Les organisations de la société civile (OSC) ont toujours défendu l'idée selon laquelle le Cadre stratégique mondial se situe au cœur de la réforme du CSA. Nous nous sommes vigoureusement battus, aux côtés des gouvernements qui partageaient nos idées, pour garder le CSM dans le processus de réforme du CSA, malgré les tentatives de certains gouvernements visant à affaiblir la coordination mondiale et l'obligation de reddition de comptes. Le CSM implique avant tout une notion de cohérence : nous voulons voir une cohérence avec les instruments de droits humains, avec la dignité humaine, la solidarité et la souveraineté des peuples. Nous voulons laisser derrière nous le modèle de cohérence actuel, promu par certains gouvernements via la libéralisation des marchés et la spoliation de nos territoires et de Mère Nature.

## VISION

Notre vision est celle d'un monde dans lequel celles et ceux qui produisent, distribuent et ont besoin de nourriture sont au centre des politiques et des systèmes touchant à l'alimentation, à l'agriculture, à l'élevage, à la foresterie et à la pêche : un monde dans lequel la production d'aliments se base sur une production durable d'un point de vue environnemental, est placée sous le contrôle des autorités locales et honore les connaissances traditionnelles, tout en garantissant la possibilité de disposer d'un régime alimentaire sain et diversifié, ainsi que d'un bien-être nutritionnel ; un monde dans lequel les politiques et les pratiques commerciales sont au service des droits des peuples à disposer d'une production et d'une consommation obéissant aux règles de l'innocuité des aliments, saines et écologiquement durables ; un monde dans lequel les intérêts des générations futures sont pris en considération ; un monde dans lequel les nouvelles relations sociales sont libres de toute forme d'oppression et de toute inégalité de classe, d'ethnicité, de caste, de genre ou de religion.

Notre vision est celle d'un monde dans lequel le rôle de l'État est réaffirmé et dans lequel les États assument leurs responsabilités en matière de protection et de promotion de la démocratie, tout en respectant et en renforçant la souveraineté alimentaire et la souveraineté des peuples.

La terre, les océans, les fleuves, les forêts, toutes les composantes de la nature sont bien plus que de simples moyens de production : ils sont à la base de la vie, de la culture, de l'identité et remplissent des fonctions sociales, culturelles, spirituelles et environnementales essentielles. Nous imaginons de véritables réformes en matière d'agriculture, de pêche, de pastoralisme et de forêts, qui garantissent l'accès et le partage des territoires de production et des autres ressources, à l'abri de la menace de l'éviction, de la privatisation<sup>1</sup> et de la perte de grandes

---

<sup>1</sup> La privatisation désigne le processus de transfert de la propriété d'une entreprise, d'une agence, d'un service public ou d'un bien du secteur public (État ou gouvernement) au secteur privé (entreprises opérant pour un bénéfice privé) ou à une organisation privée à but non lucratif. Dans ce contexte, nous entendons la privatisation comme un élément clé des processus néolibéraux ayant permis l'acquisition à grande échelle de ressources naturelles au profit d'entreprises ou d'investisseurs privés (généralement de grande taille). Le Groupe d'experts

étendues de terres et d'autres ressources naturelles. Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones doit également être défendu.

Notre vision est profondément enracinée dans le cadre des droits humains et vise à intégrer de façon uniforme les concepts de souveraineté alimentaire, de droit à l'alimentation et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'indivisibilité des droits est un principe central qui est fondamental dans l'approche basée sur les droits humains. L'obligation de reddition de comptes est un autre principe majeur devant être respecté et protégé par l'ensemble des acteurs (étatiques et non-étatiques) ; de plus, il est nécessaire de mettre fin à l'impunité des violations de ces droits.

Nous reconnaissons le besoin de souligner à nouveau le rôle central de la nutrition au sein du CSM, sans oublier ses déterminants sociaux situés en amont, tels que l'accès universel à l'eau potable, aux installations sanitaires, aux soins de santé maternelle et infantile, à l'éducation et à des soins de santé primaires de qualité.

## **ANALYSE DES CAUSES DE LA FAIM ET DE LA MALNUTRITION**

La faim est le résultat des échecs des politiques à respecter les obligations en matière de droits humains incombant aux États. De plus en plus, les décisions mondiales en matière d'alimentation, de nutrition et de politiques agricoles sont prises par de puissants intérêts privés, soutenus par les élites locales, tandis que les États abdiquent leur responsabilité de garantir la souveraineté alimentaire et l'autonomie des personnes qui produisent les aliments. Ceci entraîne une situation où les modèles d'agriculture industrielle non durables prennent le dessus sur les systèmes de production agroécologiques. Par le biais de mécanismes tels que les contrats d'investissement, les accords de libre échange bilatéraux ou régionaux et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les entreprises transnationales sont en train d'établir, de contrôler et de tirer profit des marchés mondiaux d'aliments et de matières premières agricoles. Si le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté ces dernières années, les bénéfices des négociants et des premiers transformateurs atteignent des records. Cette financiarisation accrue des secteurs de l'alimentation, de la nutrition et de l'agriculture provoque des injustices continues non seulement au détriment des agriculteurs et des agricultrices, notamment ceux et celles qui travaillent de petites surfaces, mais aussi des personnes qui travaillent, des consommateurs et des consommatrices qui finissent par payer davantage pour des aliments qui ne sont pas sains. Le manque de pouvoir d'achat des personnes salariées et des personnes démunies en milieu rural et urbain est à l'origine de la faim qui sévit dans le monde aujourd'hui. Les salaires perçus par les personnes qui travaillent dans le secteur agricole et de l'alimentation, ainsi que les prix payés aux personnes qui pratiquent la petite agriculture à travers le monde, demeurent bas, tandis que les prix des denrées alimentaires atteignent des records et précipitent des millions de personnes salariées et de communautés rurales dans la malnutrition et la faim. L'OIT a publié des statistiques claires démontrant le faible niveau des salaires dans l'agriculture, inférieurs à un dollar par jour dans certains pays. La destruction des moyens de subsistance liée à la poursuite d'une agriculture non durable met en péril les économies locales et les populations en empêchant l'accès de toutes personnes à une nourriture suffisante, saine et conforme aux règles de

---

de haut niveau a récemment montré que la manière dont les investissements dans les terres affectent l'accès et les droits des femmes présente de nombreuses similarités avec les exemples précédents de privatisation de ressources ; parmi les effets en question, figurent l'éviction et la perte des ressources.

sécurité sanitaire, produite de manière écologiquement durable et consommée de façon équitable.

Les modèles de production industrielle sont en train de s'emparer et de dominer les marchés et, par là même, affaiblissent davantage encore les marchés locaux approvisionnés par les personnes pratiquant la petite agriculture et compromettent leurs moyens de subsistance, ainsi que la diversité des écosystèmes sur lesquels repose la production durable à faible consommation énergétique. Ce modèle industriel encourage la monoculture, ainsi que l'utilisation des cultures vivrières et de terres pour la production d'agro-carburants plutôt que pour l'alimentation des populations. Ce modèle de production industriel peut avoir des impacts dramatiques sur les personnes qui travaillent, sur les communautés, sur les relations sociales, sur les systèmes de connaissance locale, sur les technologies et l'environnement et a entraîné l'exploitation des personnes et des écosystèmes. Il a activement conduit à la concentration du pouvoir dont disposent les transnationales sur le marché et à travers l'ensemble de la filière, de la production à la distribution. Ce modèle génère également la production centralisée de denrées ne répondant pas aux normes de l'innocuité alimentaire et mauvaises pour la santé, des pratiques de commercialisation contraires à l'éthique et la destruction des différentes véritables options alimentaires proposées aux consommateurs et aux consommatrices, ce qui compromet leur état nutritionnel.

Les processus actuels de privatisation de la terre, de l'eau et des autres ressources naturelles contribuent aux violations du droit à l'alimentation et des autres droits humains connexes, parce qu'ils entravent l'accès, l'utilisation et le contrôle de ces ressources, sur lesquelles reposent les moyens de subsistance de millions de personnes. Dans certaines régions, des facteurs tels que la croissance démographique, la désertification, le changement climatique, les politiques néolibérales, l'investissement dans les activités minières et forestières et la libéralisation des marchés fonciers contribuent à aggraver les tensions existantes, y compris la perte de biodiversité. Ceci porte souvent davantage atteinte aux femmes des pays en développement, dans la mesure où elles jouent un rôle significatif dans la production agricole traditionnelle (féminisation de la main-d'œuvre agricole) ; cependant, elles demeurent invisibles et encore plus marginalisées dans des systèmes basés sur l'agriculture industrielle à grande échelle.

Environ 30% des émissions mondiales contribuant au changement climatique peuvent être attribuées aux activités agricoles ; cette situation est principalement due aux modèles de production agroindustriels. Le changement climatique mènera probablement à une augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes soudaines, ainsi qu'à la pénurie d'eau, déclenchant l'augmentation, à court terme, des déplacements internes et régionaux, notamment en Asie et en Afrique. Selon les estimations, d'ici 2050, un milliard de personnes pourraient être forcées d'émigrer en raison du changement climatique, une situation susceptible de provoquer une augmentation du nombre de conflits pour la terre et l'eau.

La gouvernance de la sécurité alimentaire a jusqu'à présent été dominée par les intérêts des marchés et du secteur privé. Les gouvernements et les institutions publiques ont abdiqué leur rôle de gouvernance aux institutions commerciales et financières, ce qui rend les politiques formulées incompatibles avec le droit à l'alimentation et les autres obligations des États.

Une autre cause de l'insécurité alimentaire est l'utilisation inadaptée de l'aide alimentaire d'urgence. De nombreux cas attestent que cette aide a été utilisée pour pratiquer un dumping des excédents de production de certains pays riches, OGM compris, et pour faire pression sur

les bénéficiaires de l'aide pour qu'ils acceptent l'aide alimentaire. Ceci porte atteinte à la production locale, aux marchés locaux et à la biodiversité. La non mise à disposition des ressources nécessaires à une réhabilitation post-urgence efficace et adaptée, une attention insuffisante à la manière dont ceci affaiblit ou consolide la résilience de l'agriculture et des initiatives locales, ainsi que le recours permanent à l'aide alimentaire apportée par les donateurs, y compris l'utilisation de matières premières transgéniques, pourraient également mettre à mal les moyens de subsistance des personnes après une situation d'urgence. Cette approche rend souvent les pays plus vulnérables et les personnes plus exposées aux risques de souffrir d'insécurité alimentaire de manière chronique.

## QU'ATTENDONS-NOUS DU CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL (CSM) ?

Le CSM doit définir des critères, des normes de bonne pratique, des politiques claires, ainsi que des rôles clairs pour les responsables de l'élaboration des politiques, pour la société civile, pour les institutions financières, pour les agences des Nations Unies et tous les autres acteurs. Ce document doit viser à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et œuvrer à la réalisation du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire. Le CSM doit créer et favoriser un environnement dans lequel les États prennent leurs responsabilités en main pour réaliser le droit à l'alimentation. Toutes les politiques développées au sein du CSM doivent mettre l'accent sur les personnes, en particulier celles les plus affectées par la faim et la malnutrition.

De manière plus spécifique, le CSM doit:

1. Développer une stratégie sur la manière de rendre le CSM opérationnel et visible dans les contextes nationaux.
2. Définir clairement le type de politiques devant être adoptées pour renforcer les capacités des personnes pratiquant la petite agriculture qui produisent de manière durable des variétés diversifiées de cultures nutritives, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des femmes. Il s'agit également de répondre à leurs inquiétudes respectives, y compris celles concernant une coopération avec le secteur privé qui permette de garantir un bénéfice mutuel et communautaire.
3. Souligner le caractère universel et indivisible des droits humains, ainsi que l'importance de la non-discrimination et tenir compte des communautés marginalisées, indépendamment du fait qu'il s'agisse ou non de communautés productrices, à travers des systèmes de production écologiquement rationnels protégeant les générations futures. Le CSM mettra ainsi en place une stratégie de réalisation du droit à disposer d'une alimentation adéquate à un prix abordable.
4. Développer une analyse critique des questions touchant aux modèles actuels de consommation, production, transformation et distribution des aliments, caractérisés par la non-durabilité et l'injustice, et développer des politiques et des actions concrètes pour parer aux défaillances du système alimentaire, par exemple par le biais de mesures d'incitation adaptées et d'investissements publics au profit des personnes pratiquant la petite agriculture.
5. Revitaliser le rôle du secteur public et de l'État afin de lutter réellement contre les causes de la faim et de la malnutrition.

6. Promouvoir des relations commerciales justes comme facteur contribuant à la lutte contre la malnutrition et souligner les différences entre le libre échange et le commerce équitable.
7. Définir clairement la nouvelle gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition conformément aux nouveaux principes que le CSM adoptera.
8. Aborder de manière explicite la question des droits des femmes, y compris le droit à l'allaitement et les droits du travail correspondants pour les femmes employées, les droits de propriété de la terre et les droits de succession. De la même manière, aborder les droits de l'enfant en relation avec sa sécurité nutritionnelle, notamment en ce qui concerne les enfants âgés de moins de deux ans, en reconnaissant l'importance d'une nutrition adéquate pendant les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant pour son développement physique et cognitif.

## QUELS SONT LES DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU CSM ?

La société civile s'engage à travailler auprès des gouvernements nationaux pour faire face aux défis suivants :

- Le CSM n'aura aucune portée s'il demeure uniquement un instrument international, d'où la nécessité de le mettre en application au niveau national, l'objectif final étant son appropriation (sous entendu, démocratique) par les différents pays.
- Étant donné que les gouvernements n'ont pas prêté suffisamment d'attention à l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (IAASTD, en anglais), nous considérons qu'il est essentiel que le CSM se base sur les résultats et les recommandations contenues dans ce rapport innovant.
- Dépasser les incohérences entre les documents analytiques existants, qui freinent les avancées réelles vers la réalisation du droit à l'alimentation (il est notamment nécessaire de résoudre les incohérences entre les conclusions et les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE, en anglais) et celles du rapport élaboré par plusieurs agences multilatérales pour le G20).
- Garantir que les agences telles que la FAO, le FIDA, le PAM et le CGIAR adhèrent au CSM, reflet des décisions étayées du CSA.
- Le HLPE tient et tiendra compte des recommandations proposées par d'autres organes, telles que les résolutions en matière de nutrition de l'Assemblée mondiale de la santé ; cependant, les recommandations du HLPE doivent prévaloir sur toute autre recommandation externe allant à l'encontre des principes du CSM.
- Le processus du CSM n'est pas suffisamment connu (même des ministres concernés), ce qui résulte en un manque de coordination avec les ministères clés au niveau national.
- L'apprentissage des droits humains est, et restera pendant longtemps, l'élément essentiel que le CSM doit promouvoir afin d'améliorer les connaissances des détenteurs de droits et des détenteurs d'obligations en matière de droits humains, à tous les niveaux.

- Dernier défi, et non des moindres, le financement du processus de mise en œuvre du CSM pour son application aux niveaux national et infranational doit être garanti lors de l’approbation du CSM final.

## LE RÔLE DES ACTEURS

Par le biais de la coordination du Mécanisme de la société civile, les acteurs sociaux du CSA, à savoir les mouvements sociaux/populaires et les personnes représentant les petits producteurs et productrices issus du secteur de la pêche, de l’agriculture, du pastoralisme et des autres communautés, ont des rôles importants à jouer dans la mise en œuvre du CSM, afin de garantir la réalisation progressive du droit à l’alimentation. Le rôle des acteurs sociaux dans le CSM est particulièrement décisif étant donné les interférences négatives découlant des violations existantes et potentielles, du non-respect des droits des peuples, ainsi que des organes intergouvernementaux, États, institutions financières internationales, entités du secteur privé et transnationales.

Les différents rôles qu’ont à jouer les détenteurs d’obligations au sein du CSA vis-à-vis du Cadre stratégique mondial sont les suivants :

### 1. Rôle des gouvernements

- i. Les gouvernements sont tenus de faire du CSA la plate-forme intergouvernementale et internationale la plus importante pour la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux obligations qui leur incombent en matière de droits humains ;
- ii. Ils doivent respecter, protéger et assurer la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate et des droits afférents, tout en respectant le principe d’indivisibilité des droits humains, conformément aux normes déjà définies, telles que les Directives volontaires sur le droit à l’alimentation et l’Observation générale 12 ;
- iii. Ils sont tenus d’imposer une réglementation du secteur privé à l’échelle nationale et internationale et de mettre un terme aux violations des droits des peuples ;
- iv. Les gouvernements sont tenus de soutenir vigoureusement et d’investir davantage dans les modèles de production agroécologiques à petite échelle qui créent des emplois décents, contribuent à atténuer les effets du changement climatique, forgent la résilience, préservent et améliorent les fonctions de notre écosystème et la biodiversité ;
- v. Les gouvernements des pays riches et les institutions internationales sont tenus d’apporter des réponses adaptées et satisfaisantes aux situations d’urgence afin de garantir les droits à une alimentation adéquate et nutritive, au logement, à l’assainissement et aux services de santé de base, tout en ayant pour objectif d’effectuer une transition d’une aide alimentaire d’urgence à court terme vers la souveraineté des peuples et la souveraineté alimentaire à long terme.

## 2. Rôle des organisations intergouvernementales :

Au sein du CSA, les organisations intergouvernementales telles que la FAO, le PAM, le FIDA, la Banque mondiale et l'OMC ont les obligations suivantes vis-à-vis du Cadre stratégique mondial :

- i. Respecter, protéger et assurer la mise en œuvre progressive du droit à une alimentation adéquate et des droits afférents, tout en respectant le principe d'indivisibilité des droits humains ;
- ii. Imposer une réglementation du secteur privé à l'échelle nationale et internationale et mettre un terme aux violations des droits des peuples.

## 3. Rôle de la société civile :

- i. La société civile travaillera à multiplier ses activités habilitantes, à développer son niveau d'organisation et sa mobilisation, avec entre autres tâches, l'augmentation du nombre de détenteurs de droits devenant *de facto* des personnes revendiquant leurs droits ;
- ii. La société civile fera davantage pression sur les gouvernements et les transnationales pour que cessent les violations et le non-respect du droit humain à une alimentation adéquate et des droits afférents ;
- iii. La société civile s'efforcera de renforcer la participation du Mécanisme de la société civile au sein du CSA, notamment en ce qui concerne le Cadre stratégique mondial ;
- iv. La société civile participera activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la surveillance des politiques publiques ;
- v. La société civile se battra pour une démocratisation et une souveraineté populaire accrues, tout particulièrement à l'échelle nationale ;
- vi. La société civile s'impliquera dans le suivi de la mise en œuvre du CSM et demandera des comptes aux gouvernements ;
- vii. La société civile documentera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSM et dans la diffusion *ad hoc* d'informations relatives aux bonnes/mauvaises pratiques.

## 4. Rôle des transnationales, du secteur privé et de l'agro-industrie

- i. Dans le cadre de leurs obligations extraterritoriales, les pays d'origine et d'accueil des transnationales, des entités du secteur privé et des industries de l'agroalimentaire sont tenus de réglementer les activités de ces dernières en mettant en place des politiques publiques ayant force exécutoire ;
- ii. Les transnationales, le secteur privé et l'agro-industrie ont par

conséquent l'obligation de respecter tous les droits humains sans exception et doivent être placés devant leurs responsabilités lorsque leurs activités entravent l'exercice de droits humains quels qu'ils soient, tels que l'accès à la terre, à l'eau, à une alimentation adéquate et saine et à des conditions de travail sûres. Elles sont passibles de réparations en cas de violations prouvées.

## POLITIQUES PROPOSÉES

Par le biais du Mécanisme de la société civile, la société civile exige du CSM qu'il garantisse que toutes les discussions futures sur l'agriculture se feront sur la base du rapport de l'IAASTD. La souveraineté alimentaire pour tous et toutes, telle que définie dans la Déclaration de Nyéléni, doit être un principe directeur du CSM.

Une série de propositions figurant dans la déclaration et le document de synthèse (Nyéléni) a été ratifiée par plus de 500 organisations de la société civile. Un certain nombre de ces mesures ont fait l'objet d'explications plus détaillées dans le document « Politiques et actions pour éradiquer la faim et la malnutrition »<sup>2</sup>. La société civile souhaiterait souligner l'importance des points spécifiques suivants à l'intention du CSM :

**Reddition de comptes en matière de droits humains :** Tous les mécanismes de reddition de comptes futurs doivent se fonder sur le cadre des droits humains. Les gouvernements doivent se réapproprier leur rôle dans la gouvernance du secteur de l'alimentation, de la nutrition et de l'agriculture, rôle qui a été abandonné aux mains du secteur privé. Ils doivent également reconnaître le caractère universel, indivisible, inaliénable, interrelié et interdépendant de tous les droits humains.

**Soutenir et protéger la production d'aliments à petite échelle :** Les politiques et les plans d'appui doivent s'attacher essentiellement à soutenir les modèles de production à petite échelle, diversifiés et durables des petits producteurs et productrices y compris celles et ceux pratiquant la pêche et le pastoralisme, les communautés autochtones productrices, notamment les femmes, en les protégeant des intérêts adverses, tout particulièrement de ceux des grandes entreprises.

**Accès et contrôle des ressources productives :** Celles-ci comprennent la terre, les semences et l'eau. Une réforme agraire est nécessaire dans de nombreux pays. Les droits de groupes spécifiques, tels que ceux pratiquant la pêche, le pastoralisme, les peuples autochtones et les femmes, doivent être pris en compte.

**Mettre un terme à l'accaparement de terres :** La terre ne peut en aucun cas être traitée comme un simple investissement. Une régulation urgente doit être mise en place à l'échelle mondiale et nationale afin d'assurer que les productrices et producteurs ne soient pas dépossédés de leurs terres au profit d'« investisseurs ».

**Sécurité des régimes fonciers et lien avec les Directives volontaires :** Il existe un besoin urgent de garantir la sécurité des régimes fonciers en cohérence avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers en cours de discussion.

---

<sup>2</sup> [http://www.eradicatehunger.org/pdf/Anti\\_Hunger\\_FR.pdf](http://www.eradicatehunger.org/pdf/Anti_Hunger_FR.pdf)

**Marchés agricoles, prix et réserves alimentaires :** Les personnes qui produisent et celles qui consomment doivent avoir la possibilité de renforcer les marchés alimentaires locaux et nationaux. Les marchés doivent pouvoir offrir des prix rémunérateurs aux personnes produisant les aliments afin de leur garantir un revenu décent. Les marchés nationaux doivent être protégés du dumping, de la spéculation et des importations à bas prix. Un soutien doit être apporté aux modèles décentralisés de réserves alimentaires publiques et communautaires. Les marchés doivent également permettre aux consommateurs et consommatrices d'obtenir des aliments à des prix justes. Ils devraient être suffisamment régulés pour protéger les intérêts de celles et ceux qui produisent les aliments, ainsi que ceux des consommateurs et consommatrices et ne devraient être ni contrôlés ni dominés par des intermédiaires, des transformateurs ou d'autres intérêts commerciaux.

**Investissements dans l'agriculture :** La garantie de prix justes et de marchés stables devrait permettre aux petits producteurs et productrices de disposer d'un revenu suffisant pour pouvoir investir dans leur production. Ces personnes, et en particulier les femmes, qui produisent jusqu'à 80% de l'alimentation mondiale, doivent être reconnues comme étant à l'origine des investissements les plus importants dans le domaine agricole. Les investissements publics doivent se concentrer sur la production à petite échelle et soutenir essentiellement les modèles de production agroécologiques comprenant entre autres des infrastructures adéquates pour la transformation et la conservation des aliments. Le rôle des donateurs et des gouvernements dans l'investissement est fondamental. Les investissements privés provenant de grandes entreprises doivent être réglementés et ne doivent en aucun cas nuire à la production à petite échelle. L'investissement dans l'agriculture doit mener à la sécurité alimentaire et à la création de places de travail décentes.

**Changement climatique et énergie :** Les politiques doivent aider les peuples à rendre leurs systèmes de production alimentaire plus résistants aux changements climatiques. Il est nécessaire de soutenir et de développer des technologies appropriées gérées par les communautés et de cesser de recourir à une production industrielle d'agro-carburants à grande échelle. Les autorisations et les subventions visant à promouvoir la production industrielle d'agrocaburants à grande échelle doivent être bannies.

**La recherche paysanne :** La recherche doit être réorganisée pour garantir davantage de démocratie. Pour pouvoir donner la priorité à la recherche sur la souveraineté alimentaire, un financement public est nécessaire. La recherche doit être participative et les personnes pratiquant l'agriculture doivent être reconnues comme étant des chercheuses à part entière. Nous devons œuvrer pour la reconnaissance, la protection et l'application des savoirs traditionnels et autochtones.

**Statut de la femme :** L'égalité doit être garantie : les femmes doivent notamment être reconnues dans leur rôle de cheffes de famille, de même que pour leur rôle dans la prise de décision au niveau de la production. Les femmes doivent être protégées contre toutes les formes de discrimination, y compris la violence ; le droit des femmes salariées à bénéficier d'un congé maternité doit être garanti. Elles doivent disposer des mêmes droits que les hommes en ce qui concerne l'accès à la terre et aux ressources productives, le contrôle de ces dernières, et l'accès aux services de base (éducation, santé). Les femmes doivent être reconnues en tant que productrices et dans leur rôle de gardiennes de la sécurité nutritionnelle, par la réorientation de la recherche, la vulgarisation, les banques de crédit, le monde universitaire, etc. Le droit des femmes à accéder, contrôler et s'appropriier, au même titre que les hommes, l'intégralité de la filière agricole, de la production à la consommation doit être garanti, de même qu'une distribution équitable des aliments au sein des foyers.

**Enfants et nouveau-nés** : Des politiques spécifiques sont nécessaires pour garantir l'accès de tous les enfants à une alimentation adéquate et aux autres besoins de base. En ce qui concerne les nouveau-nés, il convient de veiller à ce que des dispositions existent pour permettre aux femmes d'allaiter exclusivement leurs bébés lors des six premiers mois. Ces dispositions incluent des prestations de maternité (y compris des crèches, un appui financier visant à compenser la perte de salaire et des compléments alimentaires).

**Sécurité / protection sociale** : Il est nécessaire de garantir la sécurité de l'emploi, les moyens de subsistance, le versement de salaires décents, des conditions adaptées pour les personnes salariées et celles qui travaillent dans l'agriculture, ainsi que la sécurité du lieu de travail. Des réponses adéquates aux situations d'urgence et de post-urgence doivent être définies pour les personnes vulnérables et pour celles qui risquent de le devenir suite à une urgence. Les filets de sécurité sociale universels, l'innocuité des aliments et la nutrition libre de tout sponsoring ou influence commerciale sont des éléments cruciaux pour aider les populations vulnérables à faire face aux urgences.

**Services publics de base** : Un soutien actif des États aux services publics de base, tels que l'éducation, l'assainissement, les infrastructures communautaires, la santé et l'eau est essentiel.

**Conflits et crises prolongées** : Il faut responsabiliser davantage les pays et les autres acteurs des conflits. Dans les situations de conflits, la priorité doit être de sauver des vies et de protéger et restaurer les moyens de subsistance menacés, afin de garantir une transition adéquate entre les situations d'urgence et le développement. Une coordination entre le financement de l'aide alimentaire d'urgence et les actions et politiques de souveraineté alimentaire à long terme permettra de forger une résilience et d'éviter les chocs futurs, ainsi que les crises prolongées.

**Urgences** : Davantage d'attention et de ressources doivent être consacrées à la garantie une réhabilitation post-urgence efficace qui renforce la résilience des systèmes agricoles locaux et les initiatives locales. Il existe un besoin permanent de passer des réponses d'urgence à l'instauration de systèmes alimentaires plus résilients, sous peine d'être confrontés à des « crises chroniques » prolongées. Toutes les réponses d'urgence doivent poser les bases de solutions à plus long terme pour assurer la sécurité alimentaire et la durabilité des moyens de subsistance.

**Populations urbaines pauvres** : Le soutien à la production de denrées alimentaires dans les villes est crucial. Il est également essentiel d'assurer l'accès à la nourriture de celles et ceux qui ne produisent pas d'aliments, ainsi que de garantir leur pouvoir d'achat. Le développement de liens plus forts entre les communautés productrices et citadines (ex. : agriculture soutenue par la communauté) doit être encouragé.

**Migration** : Le droit à la mobilité doit être reconnu. La migration forcée doit être évitée : si les personnes doivent être amenées à se déplacer, les droits des migrants doivent être respectés.

**Application des droits humains** : Ceci renvoie au droit à l'alimentation et aux autres droits humains qui sont universels, inaliénables, indivisibles, interdépendants et interreliés. Cela inclut également l'obligation des États de respecter, protéger et réaliser ces droits, y compris par le biais de la sensibilisation, de l'accès à la justice de celles et ceux qui revendiquent leurs droits, de la reconnaissance du droit à l'alimentation au niveau national ou encore par le biais des politiques et des institutions qui coordonnent les questions de nutrition et d'alimentation.

**L’empiètement de l’urbanisation sur les terres agricoles :** Ceci est à mettre en relation avec la réduction drastique des superficies de terres disponibles pour l’agriculture en raison de la pression croissante de l’urbanisation. Les plans d’urbanisme doivent tenir compte de cette situation et de son impact potentiel sur la production de denrées alimentaires et sur les personnes qui produisent les aliments ainsi qu’aux conséquences en termes de nutrition.

**Remettre l’accent sur la nutrition :** La sécurité nutritionnelle doit se baser sur la production d’aliments diversifiés et garantir que toutes et tous y ont accès pour répondre adéquatement à leurs besoins nutritionnels. La sécurité nutritionnelle doit à nouveau être mise en exergue, en plaçant davantage l’accent sur les principaux déterminants sociaux de la malnutrition, tels que l’accès universel à l’eau potable, aux soins de santé maternelle et infantile, à l’assainissement et à des soins de santé de qualité. Les liens entre ces secteurs interconnectés doivent être davantage explorés, en adoptant une perspective nutritionnelle ; les indicateurs et les objectifs en termes de nutrition doivent devenir partie prenante de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de ces programmes.

**Régulation de la spéculation financière sur les marchés agricoles :** Pour être efficaces, les marchés de matières premières agricoles doivent être transparents, réglementés et contrôlés : la transparence doit être garantie par l’enregistrement obligatoire ainsi que par la compensation des contrats et des acteurs ; les rôles des différents acteurs doivent être clairement définis en imposant : des limites strictes aux institutions financières et aux fonds ne jouant aucun rôle dans l’offre et la demande de produits agricoles ; des prix stricts et des limites de positions afin de réduire l’influence des marchés spéculatifs ; la supervision et la réglementation nationale et internationale des échanges sur les marchés de matières premières et entre les pays.

**Participation :** Il faut renforcer les capacités des groupes vulnérables en créant des espaces leur permettant de prendre part à la formulation des politiques et aux processus de mise en œuvre.

#### **PRIORITÉS IMMÉDIATES POUR LE CSM**

**Volatilité des prix :** Adopter des mesures directes pour stabiliser les marchés (locaux et internationaux)

**Accaparement des terres :** Stopper immédiatement les accaparements de terres

**Investissement dans l’agriculture :** Définir une vision de l’investissement dans l’agriculture qui tienne compte des causes structurelles de la faim et défende la production à petite échelle

**Sécurité sociale :** Garantir un pouvoir d’achat suffisant à celles et ceux qui n’ont pas (encore) accès à la production d’aliments

**Reddition de comptes en matière de droit à l’alimentation :** Donner une place centrale dans le CSM à la reddition de comptes basée sur les droits humains et les mécanismes de surveillance

## **SURVEILLANCE ET REDDITION DE COMPTES**

La reddition de comptes et la surveillance doivent être considérées comme des priorités du CSM et ne doivent pas être reléguées à un chapitre séparé. Les résultats et les processus

doivent faire l'objet d'une surveillance, de même qu'une attention particulière doit être portée à l'examen de la cohérence de l'ensemble des politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire et pas uniquement des politiques spécifiques à la sécurité alimentaire, à l'agriculture et à la nutrition. La surveillance doit également inclure les politiques économiques, commerciales et d'investissement. Le CSM doit assurer la surveillance des politiques internationales relatives aux questions essentielles que sont les agro-carburants, la spéculation, les institutions financières internationales, les accords de libre-échange, l'accaparement de terres, le Cadre d'action global, le CAADP, le G8, le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (GPAFSN, en anglais), la facilité alimentaire de l'Union Européenne et les obligations extraterritoriales. La Convention sur l'aide alimentaire, le seul traité existant qui définit le cadre de l'assistance alimentaire à l'échelle mondiale, doit être cohérente avec le CSM afin que les transferts d'aliments, ou d'éléments en lien avec l'alimentation, renforcent les stratégies à long terme en faveur de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, plutôt qu'ils ne les amoindrissent.

La reddition de comptes et la surveillance doivent être appliquées à l'échelle nationale et internationale ; outre une approche fondée sur les droits, elles doivent inclure d'autres mécanismes de contrôle, comme par exemple une communication effective dans les médias et une utilisation efficace des institutions démocratiques. Les actions et les luttes menées par les organisations sociales et les ONG constituent un élément-clé du système de surveillance et de reddition de comptes. Le renforcement des organisations sociales et la protection de leurs actions contre la répression et la criminalisation doivent représenter les composantes majeures d'une stratégie visant à améliorer la reddition de comptes et la surveillance des gouvernements, des institutions et du secteur privé.

L'approche fondée sur les droits est un élément central du mécanisme de reddition de comptes et de surveillance ; il convient d'insister sur les rôles et les obligations des détenteurs d'obligations (aussi bien les États que les acteurs non étatiques), ainsi que sur ceux des détenteurs de droits et de ceux et celles qui revendiquent leurs droits. Le CSM doit faire référence aux normes et principes de droits humains, ainsi qu'aux normes déjà définies, telles que les Directives volontaires sur le droit à l'alimentation et l'Observation générale 12. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes renforcés de justiciabilité aux niveaux national et régional, y compris des processus qui nomment et blâment publiquement les détenteurs d'obligations perpétrant des violations.

En ce qui concerne le respect des normes du CSM, un organe indépendant désigné par le CSA (similaire au Groupe d'experts de haut niveau) devrait assumer la tâche de demander des comptes et d'assurer la surveillance des États et des acteurs non étatiques, tels que les entreprises transnationales et les institutions financières internationales. Ce mécanisme permettrait d'échanger des expériences positives concernant les politiques publiques et les expériences des OSC, pour un apprentissage partagé. La participation de la société civile à ces mécanismes doit être garantie.

Les exercices d'inventaire actuellement menés au sein du CSA pourraient jouer un rôle dans la création d'un système de surveillance. Le Centre de documentation sur le code international (ICDC, en anglais), qui contrôle le code de commercialisation des substituts du lait maternel, pourrait servir d'exemple. Le rôle du Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation doit être renforcé. De plus, l'organe de surveillance indépendant précédemment proposé pourrait utiliser et assurer une coordination à partir des mécanismes existants, tels que la reddition de rapports au Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels. Tous les états membres du CSA devraient être tenus de présenter un rapport

périodique de conformité et les organisations de la société civile devraient avoir la possibilité de présenter des rapports parallèles contestant ou appuyant les déclarations officielles concernant le respect des obligations des États et la mise en œuvre du CSM.

Au niveau national, le CSM doit être assorti de mécanismes de reddition de comptes clairs, permettant aux détenteurs de droits de revendiquer ces derniers. Les structures et organes nationaux chargés d'assurer la surveillance doivent compter avec la participation des communautés locales et travailler selon des méthodes clairement définies permettant de mesurer les résultats et les valeurs de référence permettant d'évaluer les avancées progressives vers la réalisation des objectifs. De plus, des mécanismes doivent être instaurés afin de permettre aux communautés et aux organisations de déposer des réclamations en cas de non-respect des obligations. Ceci autonomisera les communautés et repoussera les frontières de la reddition de comptes. À long terme, aussi bien au niveau national qu'international, des mécanismes de plainte effectifs doivent être développés et instaurés afin d'empêcher la répétition et l'impunité des violations du droit à une alimentation adéquate et des autres droits. Enfin, les meilleures pratiques dans le domaine de la surveillance et de la reddition de comptes au niveau national (cf. le Conselho Nacional de Seguranca Alimentar e Nutricional, CONSEA, au Brésil) doivent être examinées afin de guider la rédaction de la section correspondante du futur CSM.